

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-6-chem | Pénalité au XVIIe siècle. Item](#)[Desjardins, Albert. Les cahiers des États généraux en 1789 et la législation criminelle | Les galères civiles mendiantes et les vagabonds](#)

Desjardins, Albert. Les cahiers des États généraux en 1789 et la législation criminelle | Les galères civiles mendiantes et les vagabonds

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0085

SourceBoite_002-6-chem | Pénalité au XVIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Desjardins, Albert](#)

Références bibliographiques[Desjardins, Cahiers des etats généraux](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb364650230>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Desjardins, Albert (1838-04-28 -- 1838-04-28)

TITRE Les Cahiers des Etats généraux en 1789 et la législation criminelle

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1883

EDITEUR Paris : G. Pedone-Lauriel , 1883

la relation de L.-C.
 et la législation criminelle

Les gâties, châtiments mendicants et les vagabonds

1. La mendicité nouvelle aux gâties

12 Fev. 1700 : lettre du chancelier de Pontchartré au
 ministre de Bourg-en-Bre. : il ne faut pas appliquer "à
 la lettre la déclaration contre les mendicants. Il n'y a x d'empêcher
 qu'on ait pitié des gens qui par la guerre sont devenus
 mendicants, de la rigueur d'origine on ne peut pas
 elle n'est pas modérée par la pitié du juge." et rajoute
 "d'ailleurs les mendicants." (com. adm. 1700 le 12 fev. de
 L. XIV. II. 289)

une lettre du roi sur ord. de l'Acad. 5^e (4 Dec
 1684) "autorise à rompre de leur propre volonté le
 jeun de jeunissement et même de 1680.

18 juillet 1724, renouvelé en 1750 et 20 oct 1750 :
 ord. sur mendicants et de la même manière ;
 qu'on ne voit pas de mendicants de même conduit
 à l'hôpital et à mort ; il y a + de mendicants, mendicants
 (pauvres, aloués, tout d'un coup → gâties)

1775 : ministre Turgot : atténuation de mendicité :
 (en 1767, on avait arrêté jusqu'à 50.000 mendicants).

2. Les vagabonds



19 Fev. 1666 : lettre de Colbert à Armand, intendant de
 gâties à Metz : "Il est difficile de voyager sans gâties
 Les gens vagabonds et sans aveu ne peuvent y, x d'ord.
 mais quelle ils encourrent cette peine, si moins qu'ils ne meurent
 de faim et de froid." (Lettre II, 1666, p. 56)

en tout 73, collecté aussi sur les bords de la rivière
et dans les villages des villages, pour l'instant, rien
de spécial.

3 Août 1764, de la nuit qui conduit à 3 ans de
général ^{usages} de 16 à 70 ans, 13 ans d'hopital
et la femme).

Un peu de l'administration de Mecklenbourg, il y a
à 7.000 mandats de l'année, à 33 degrés. On en a
à l'origine que les degrés étaient l'année. Mais dans
région, c/la Normandie, il y a encore les de mandats.

17 137-148.